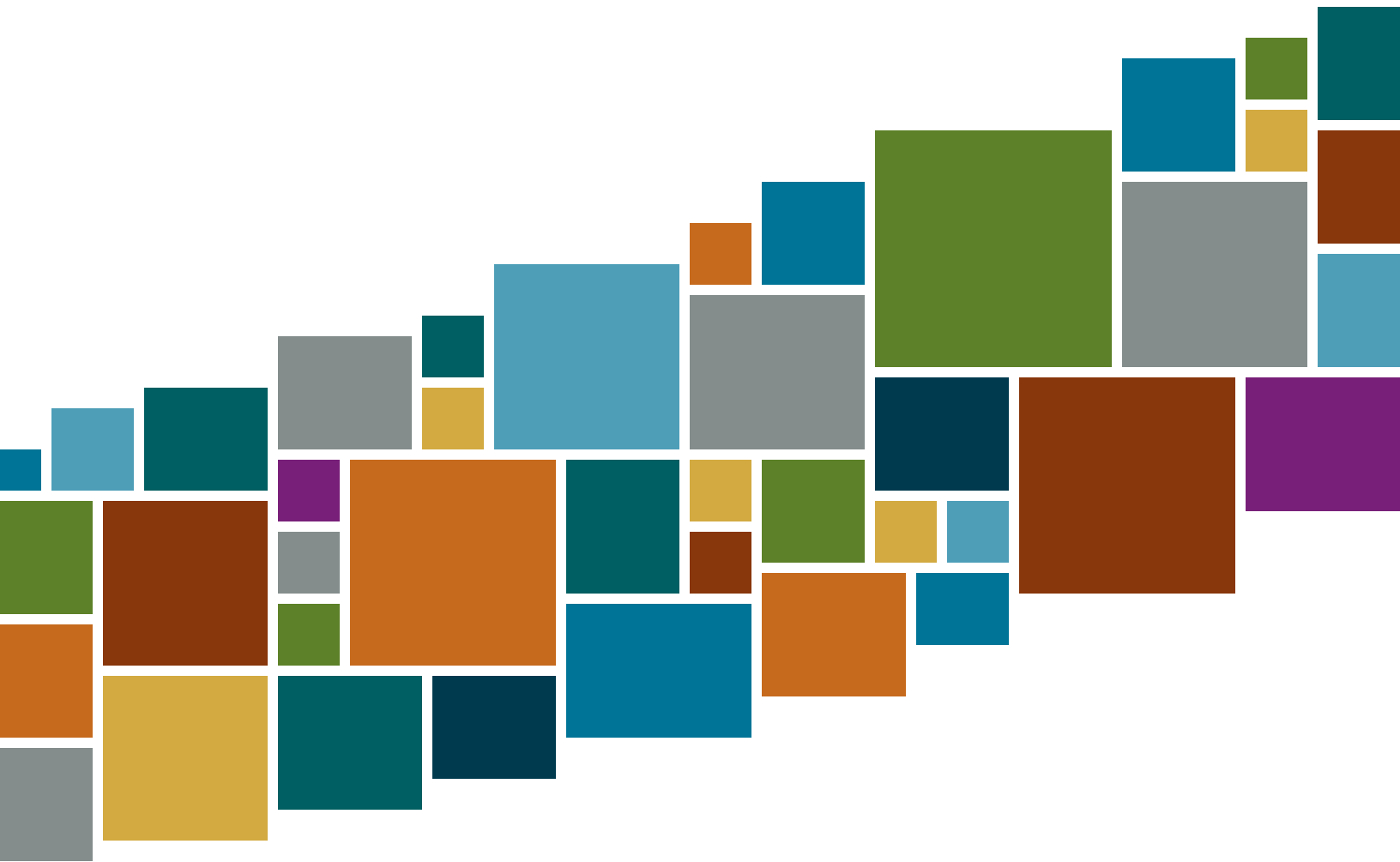


Bonjour Hello

2015-2016 RAPPORT SUR
LES SERVICES EN
LANGUE FRANÇAISE



Disponible en médias substitués, sur demande.

Table des matières

Glossaire	1
Message de la ministre	2
Évolution de la mise en œuvre des services en langue française	3
Points saillants de 2015-2016	
Secrétariat aux affaires francophones	10
Centres de services bilingues	11
Coopération intergouvernementale	12
Ententes de coopération	
Entente Canada-Manitoba pour les services en français.....	13
Manitoba–Nouveau-Brunswick et Manitoba–Québec	13
Manitoba–Basse-Normandie (France)	14
Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award.....	14
Aperçu de la capacité bilingue	15
Annexe I – Énoncé de politique	19
Annexe II – Réalisations individuelles des instances administratives*	

* L'Annexe II sera publiée en format électronique seulement. Voir : www.manitoba.ca/fls-slf/reports.html.

Glossaire

AMBM	Association des municipalités bilingues du Manitoba
CCFM	Centre culturel franco-manitobain
CDEM	Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba
CMFC	Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne
CSB	Centre(s) de services bilingues
DSFM	Division scolaire franco-manitobaine
ECMPSF	Entente Canada-Manitoba pour les services en français
ORS	Office régional de la santé
RIFC	Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne
SFM	Société franco-manitobaine
SLF	Services en langue française
USB	Université de Saint-Boniface
WTCW	World Trade Centre Winnipeg



Madame Rochelle Squires
Ministre responsable des Affaires francophones

Message de la ministre

J'ai le privilège de présenter le *Rapport sur les services en langue française 2015-2016*. C'est un honneur d'avoir la charge du portefeuille du Secrétariat aux affaires francophones dans le cadre de mes responsabilités. Notre gouvernement continue d'appuyer la francophonie au Manitoba et s'emploie à réaliser des progrès constants dans la prestation des services en français et en anglais.

Nous reconnaissons l'importance d'une communauté francophone forte pour assurer le développement et la croissance de notre province et je me réjouis à la perspective de travailler avec mes collègues pour continuer à soutenir sa vitalité.

À titre de ministre responsable des Affaires francophones, je me suis consacrée dès le début de mon mandat à engager le dialogue avec la communauté francophone. Je m'intéresse vivement aux résultats des *États généraux de la francophonie manitobaine* tenus par la Société franco-manitobaine ainsi qu'à leur portée sur l'avenir de notre province. Notre gouvernement est orienté vers l'avenir et continuera de chercher des moyens concrets d'améliorer les services en langue française pour l'ensemble des Manitobains et des Manitobaines.

Évolution de la mise en œuvre des services en langue française



Évolution de la mise en œuvre des services en langue française

1989 - 1991

- Adoption de la politique en matière de services en langue française (SLF) en novembre 1989
- Mise en œuvre des SLF en vertu de la politique officielle et pour la continuation de certains projets élaborés avant l'adoption de la politique
- Étude sur les façons et les moyens d'assurer des services de santé en français (Rapport Gauthier)
- Signature de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles

1991 - 1993

- Élaboration d'un ensemble complet de lignes directrices pour la mise en œuvre de la politique mettant l'accent sur l'offre active de services en langue française
- Création du Comité consultatif sur les services de santé en français et premières mesures de suivi découlant des recommandations du Rapport Gauthier
- Publication du *Guide des services en langue française*, un document d'information et de promotion
- Installation de panneaux routiers bilingues dans les zones désignées
- Soutien à la prestation de services de traduction pour les municipalités bilingues

1993 - 1995

- Élaboration des plans de mise en œuvre des services en français conformément aux lignes directrices, pour les ministères, les sociétés d'État concernées et les établissements de santé désignés dans le Rapport Gauthier
- Établissement d'une maison de seconde étape pour les femmes francophones et leurs enfants (victimes de violence familiale)
- Mise sur pied d'un service de ressources spécial, *Santé en français*, pour aider les établissements de santé désignés dans leurs activités de planification et de prestation de services en français
- Création de la Division scolaire franco-manitobaine
- Renforcement des dispositions de la Partie III de la *Loi sur la Ville de Winnipeg* en ce qui concerne la prestation des services en langue française
- Renouvellement de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles

1995 - 1997

- Efforts particuliers visant à assurer la mise en œuvre satisfaisante de la politique :
 - Séances d'information et de présentation d'une vidéocassette sur l'offre active, à l'intention des personnes occupant des postes désignés dans des bureaux désignés
 - Cours de français destinés aux personnes occupant des postes désignés
- Études sur les façons et les moyens d'offrir des services sociaux en français (pour les personnes âgées, les personnes handicapées, etc.)
- Approbation et planification des travaux de construction d'un centre du patrimoine franco-manitobain
- Désignation d'Offices régionaux de la santé (ORS) en vue d'assurer la prestation de services en langue française dans le contexte du regroupement et de la régionalisation des services de santé
- Création du Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire au Manitoba
- Soutien aux initiatives de développement économique dans la communauté francophone

1997 - 1999

- Évaluation de l'offre et de la prestation de services par rapport à l'énoncé de la politique (Rapport Dubé)
- Révision de la politique en matière de SLF (Rapport Chartier)
- Modification de la politique et des lignes directrices qui s'y rapportent (selon les recommandations du Rapport Chartier)
- Adoption d'un règlement sur les obligations des ORS en matière de SLF
- Promotion des SLF notamment à l'aide d'Internet
- Amélioration des SLF dans les zones désignées grâce à de nouvelles technologies et à des approches différentes (Projet d'amélioration des systèmes, etc.)
- Création d'un comité consultatif des services sociaux en langue française
- Désignation de certains organismes de services sociaux recevant des fonds du gouvernement provincial qui doivent veiller à offrir leurs services en français
- Construction du Centre du patrimoine franco-manitobain comme annexe au Centre culturel franco-manitobain (CCFM)
- Décision du Conseil des ministres d'établir des centres de services gouvernementaux bilingues dans les régions désignées

1999 - 2002

- Création d'une équipe de facilitateurs des SLF associée au Secrétariat des SLF
- Approbation par le Conseil du Trésor et planification détaillée pour mettre sur pied trois centres bilingues de services gouvernementaux à Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Boniface et Saint-Pierre-Jolys
- Renouvellement de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles pour la période de 2000 à 2004
- Mise sur pied d'un centre de soins primaires complètement bilingue à Saint-Boniface
- Création du poste de coordinateur du recrutement de personnel de la santé bilingue
- Création du Conseil communauté en santé pour remplacer le Comité consultatif sur les services de santé en français
- Élaboration, avec l'aide de plusieurs intervenants, d'un modèle pratique pour la prestation en français des services de la GRC
- Amélioration du financement de la DSFM grâce à l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles, volet Éducation
- Construction de l'école française Christine-Lespérance (M-8) dans le sud de Saint-Vital
- Entente tripartite pour la mise sur pied d'un comité paritaire visant à favoriser le développement économique et la coopération
- Subvention de 300 000 \$ à Francofonds pour souligner l'Année de la Francophonie canadienne
- Élaboration, finalisation et approbation de plans des SLF dans divers ORS, organismes de services sociaux, ministères et sociétés d'État désignés
- Publication annuelle d'un rapport sur les SLF

2002 - 2008

- Ouverture officielle des trois premiers Centres de services bilingues (CSB) à Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Boniface et Saint-Pierre-Jolys
- Mise sur pied d'un tribunal itinérant provincial et d'un poste de généraliste des services judiciaires au CSB de Saint-Pierre-Jolys
- Désignation du Conseil communauté en santé (CCS) à titre de porte-parole officiel de la communauté francophone dans les domaines de la santé et des services sociaux
- Édiction du *Règlement sur les SLF (199/2005)* en vertu de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*
- Plus grand accent sur la collaboration intergouvernementale par la signature :
 - d'ententes de coopération avec le Nouveau-Brunswick, le Bas-Rhin (Alsace) et le Québec
 - de l'Entente auxiliaire de coopération Canada-MB sur la promotion des langues officielles – Coopération intergouvernementale sur les affaires francophones
 - de l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français 2005-2006 à 2008-2009
- Nouveau modèle de financement pour la DSFM qui reconnaît coûts additionnels et différentiels
- Construction du Centre scolaire Léo-Rémillard (école française 9-12) dans le sud de Saint-Vital
- Ouverture de l'école française Jours de Plaine (M-12) à Laurier
- Mise sur pied de six Centres de la petite enfance et de la famille
- Ouverture de centres de santé francophones ou bilingues dans plusieurs localités rurales et urbaines
- Lancement du centre d'appel Health Links – Info Santé, dont la composante française est assurée par le Centre de santé Saint-Boniface
- Initiative d'Accueil francophone en immigration (fédéral-provincial-SFM)
- Adoption d'un ensemble de mesures visant à favoriser la nomination d'un plus grand nombre de personnes bilingues aux tribunaux quasi-judiciaires
- Lancement du *Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award* (fédéral-provincial-SFM)
- 25^e anniversaire du Secrétariat souligné par son changement de nom à *Secrétariat aux affaires francophones*

2008 -2012

- Ouverture officielle des CSB à Saint-Vital et Sainte-Anne et d'un centre temporaire à Saint-Laurent
- Promulgation de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface*, qui accorde plus d'autonomie à cet établissement
- Signature de :
 - l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français 2009-2013
 - l'Entente Canada-Manitoba relative au projet de construction du nouveau théâtre du Cercle Molière, dont l'inauguration officielle a eu lieu en juin 2010
 - l'accord de partenariat quinquennal entre les Centres de services bilingues et le Centre d'information 233-ALLÔ de la SFM
- Construction de l'École communautaire Aurèle-Lemoine (M-12) à Saint-Laurent
- Diffusion par la plupart des câblodistributeurs au Manitoba du signal de la chaîne éducative francophone de l'Ontario (TFO)
- Subvention de 300 000 \$ sur trois ans – cofinancée à parts égales par le Manitoba et le Canada – à la Maison Gabrielle-Roy et au Circuit littéraire de Gabrielle-Roy
- Expansion des services de l'Accueil francophone, grâce à un financement accru
- Renouvellement du financement versé au CDEM et à Entreprises Riel pour appuyer leurs activités en matière de développement économique et touristique
- *Centrallia 2010*, forum international des entreprises, organisé par l'ANIM et la Chambre de commerce de Winnipeg avec l'appui financier des gouvernements du Manitoba et du Canada
- Lancement du projet pilote pour la création de postes de coordonnateurs.trices bilingues des SLF à temps partagé, travaillant pour des regroupements de ministères
- Lancement de la nouvelle gamme d'outils de promotion *Bonjour-Hello* sur l'offre active des services en français au Manitoba

2012 - 2016

- Promulgation, en juin 2012, de la *Loi sur les centres de services bilingues* qui vise à garantir un rôle permanent pour les CSB
- 10^e anniversaire, en 2012-2013, de l'établissement des premiers CSB
- Signature, en octobre 2012, de l'accord de coopération entre le Manitoba et la Région Basse-Normandie, France
- *Centrallia 2012*, forum international des entreprises, organisé par l'ANIM et la Chambre de commerce de Winnipeg avec l'appui financier des gouvernements du Manitoba et du Canada
- Création en 2013 du Comité consultatif pour l'amélioration des SLF, présidé par le greffier du Conseil exécutif et composé de sous-ministres et de membres de la communauté
- Signature de l'Entente Canada-Manitoba pour les services en français 2013-2014 – 2017-2018
- Première lecture, en novembre 2015, du projet de loi 6, *Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine*

Mesures permanentes en matière de SLF : formulaires et documents bilingues; panneaux bilingues dans les centres de services désignés; services dans les deux langues officielles en personne ou par télécommunication grâce à des personnes bilingues travaillant dans des centres de services désignés; contributions à la prestation constante de services de traduction pour les municipalités bilingues; participation à diverses initiatives et divers projets francophones touchant la culture, l'éducation, les jeunes, l'économie, etc.

Points saillants de 2015-2016



Secrétariat aux affaires francophones

Créé en 1981, le Secrétariat aux affaires francophones est chargé de guider et de superviser la mise en œuvre de la Politique sur les services en langue française (SLF) du Manitoba en conformité avec le concept de l'offre active de services.

Le Secrétariat conseille le gouvernement du Manitoba – en particulier la ministre responsable des Affaires francophones – concernant l'élaboration de services gouvernementaux en français et lui fait des recommandations à cet égard. Il sert également de liaison entre le gouvernement et les organismes francophones de la province.

En 2015-2016, le Secrétariat a coordonné les réunions du Comité consultatif pour l'amélioration des services en langue française, présidé par le greffier du Conseil exécutif et composé de sous-ministres et de membres de la communauté francophone. La directrice générale du Secrétariat a coprésidé le Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire au Manitoba et le Comité d'action en ressources humaines de Santé en français. De plus, elle a siégé au conseil d'administration de Santé en français comme personne-ressource et a participé à divers groupes de travail.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le personnel du Secrétariat a offert des conseils et de l'aide à 22 instances administratives, soit 17 ministères et cinq sociétés d'État. Sept ministères sont en train d'élaborer une ébauche de Plan stratégique pluriannuel des SLF.

L'équipe du Secrétariat a poursuivi la sensibilisation et la promotion du concept d'offre active *Bonjour-Hello*. En tout, 23 séances d'orientation sur l'offre active ont été offertes à 285 fonctionnaires.

En 2015-2016, le Secrétariat a coordonné 130 inscriptions à des cours de français. Les cours comprenaient des programmes de soir et de fin de semaine pour les employés du gouvernement. Une moyenne de six ou sept employés ont participé aux deux sessions de *Maintien-perfectionnement* offertes pendant les jours de travail.

Pour répondre à la demande soutenue des fonctionnaires, le Secrétariat a poursuivi son partenariat avec la Direction du perfectionnement et de la formation en offrant cinq séries de « DVD français (déjeuner, vidéo, discussion) » à un total de 39 fonctionnaires. C'est un moyen de plus en plus populaire de promouvoir et d'encourager la participation des employés bilingues du gouvernement à diverses activités en français.

Le Secrétariat a répondu à 31 plaintes et à diverses questions sur les SLF soulevées par le public. Les plaintes concernaient des questions comme l'absence d'offre active en personne et au téléphone, l'indisponibilité du personnel bilingue pour aider des particuliers et le manque de documents en français sous forme imprimée ou électronique. Seize plaintes se rapportaient à divers ministères du gouvernement, trois à des services municipaux, trois à des services de santé et neuf à des sociétés d'État ou autres organismes publics. Le Secrétariat a organisé des réunions avec des représentants des ministères et de la communauté franco-manitobaine afin d'échanger des renseignements et des idées sur des enjeux particuliers et de formuler des recommandations ou de mettre au point des solutions et des stratégies.



L'écriteau illustré ci-dessus indique que les services gouvernementaux sont offerts dans les deux langues officielles.

Ce symbole permet aussi d'identifier les employés du gouvernement qui sont en mesure de communiquer avec le public aussi bien en français qu'en anglais.

Centres de services bilingues

Les Centres de services bilingues (CSB) ont continué à servir le public dans six régions rurales et urbaines du Manitoba, soit les régions d'Entre-les-Lacs, de la Montagne, de la Rivière-Rouge, de la Rivière-Seine, de Saint-Boniface et de Saint-Vital et Saint-Norbert. En 2015-2016, les six CSB ont répondu à 223 633 demandes de services, une hausse significative par rapport à l'exercice précédent.

Le nouveau logo et le matériel promotionnel des CSB ont été lancés avec succès pendant l'exercice. Le matériel promotionnel a été distribué dans les six régions du Manitoba lors de différentes activités communautaires, y compris dans les écoles, les garderies et les maisons de retraite.

Au cours de l'année, les spécialistes de l'information ont fait connaître les programmes, les services et les kiosques des CSB en participant à des activités de proximité dans les différentes collectivités et en visitant plusieurs nouvelles régions de la province.

L'arrivée d'un spécialiste de l'information à plein temps dans la région de la Rivière-Rouge a permis de servir quelque 400 nouveaux clients dans le cadre d'interventions sur le terrain en seulement trois mois. Les spécialistes de l'information de chaque région ont accru leurs interventions (réunions et kiosques) pour rendre les programmes et services gouvernementaux plus accessibles. Au moins 2 638 particuliers ont été servis.

On a organisé des séances de formation en collaboration avec divers ministères du gouvernement afin de mieux former les spécialistes de l'information qui travaillent dans les CSB et de les aider à obtenir les outils nécessaires pour offrir de nouveaux services de qualité supérieure dans leurs collectivités respectives.

Il y a eu en tout 36 242 consultations du site Web des CSB, soit 99 consultations en moyenne par jour. Le CSB de la Région d'Entre-les-Lacs a subi une hausse

du volume d'utilisation des ordinateurs publics pour des services en ligne. Sur un total de 1 116 utilisateurs, 275 ont consulté le Service d'offre d'emplois. La navigatrice a aidé la communauté métisse en rejoignant au moins 1 853 clients directement.

On a aussi remarqué une augmentation de l'utilisation des salles de réunion et des téléconférences dans les CSB ruraux, en particulier dans les régions de la Montagne et de la Rivière-Seine. Le tribunal itinérant a continué à servir la région de la Rivière-Rouge selon une rotation aux trois semaines, dans la langue officielle choisie par les clients.

Le personnel du Secrétariat aux affaires francophones a contribué à faciliter le déplacement des employés fédéraux, provinciaux et municipaux du Centre de services bilingues, qui se trouvait au 614, rue Des Meurons, au centre Accès Saint-Boniface, au 170, rue Goulet. Pendant la transition, le personnel du Secrétariat a aussi aidé à gérer le chevauchement des services des tribunaux de Saint-Boniface quand leur bail a pris fin en février 2016. La Province est restée déterminée à fournir des services dans les deux langues officielles sur demande et à veiller à ce qu'il y ait le moins d'interruption de services possible dans la communauté, tout en maintenant un établissement judiciaire au cœur de Saint-Boniface.

La coordonnatrice des CSB a continué d'effectuer deux visites par semaine dans les régions d'Entre-les-Lacs, de la Montagne, de la Rivière-Rouge et de la Rivière-Seine pour participer à des réunions du personnel, à des séances de formation et à des rencontres avec des membres de la communauté francophone.

Le partenariat entre les CSB et le centre d'information 233-ALLÔ de la Société franco-manitobaine a continué, assurant des services et de l'information en continu entre la collectivité et les instances gouvernementales.

Coopération intergouvernementale

En juin 2015, le ministre responsable des Affaires francophones ainsi que M^{me} Mélanie Cwikla, directrice générale du Secrétariat aux affaires francophones, ont participé à la 20^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC). La réunion s'est tenue à Toronto, à l'occasion de la commémoration du 400^e anniversaire de présence française en Ontario, sous le thème *Porter bien haut le flambeau de la francophonie canadienne*.

Créée en 1994, la CMFC est le seul forum intergouvernemental qui regroupe les ministres responsables de la francophonie canadienne.

Les discussions des ministres responsables de la francophonie canadienne ont porté principalement sur les services gouvernementaux en français, le développement économique, le tourisme en tant qu'outil promotionnel de la francophonie canadienne, l'immigration francophone et les médias en français.

Les ministres présents ont d'abord échangé avec M. Graham Fraser, commissaire aux langues officielles du Canada, et M. François Boileau, commissaire aux services en français de l'Ontario, qui ont exprimé leur vision des services gouvernementaux en français susceptibles de contribuer au développement continu de la francophonie canadienne. Le tourisme

francophone a été reconnu comme un segment important du marché touristique des provinces et des territoires favorisant la francophonie canadienne. À cet égard, les ministres ont convenu de créer un comité de travail chargé d'examiner les possibilités de collaboration dans des projets touristiques, dont l'idée d'un circuit touristique francophone.

Pour souligner la tenue de la 20^e Conférence, la CMFC a publié une *Infolettre – Édition spéciale*, qui met en lumière les initiatives marquantes mises en œuvre par tous les gouvernements en matière de francophonie canadienne au fil des ans. L'article intitulé « Évolution de l'offre active des services en français au Manitoba » figure à la page 12 du document : <http://www.cmfc-mccf.ca/docs/infolettres/Infolettre%20-%20Version%20française.pdf>.

La prochaine CMFC se tiendra les 22 et 23 juin 2016 à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Au cours de l'année, la directrice générale du Secrétariat aux affaires francophones a participé activement aux rencontres organisées par le Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne (RIFC). Ce groupe de fonctionnaires veille au suivi des dossiers et priorités de la CMFC et se prépare pour la conférence de 2016 à Terre-Neuve-et-Labrador.



Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne – Toronto (Ontario), 17 et 18 juin 2015

Ententes de coopération

Entente Canada-Manitoba pour les services en français 2013-2018

Le Secrétariat aux affaires francophones a coordonné, pour le Manitoba, l'inclusion des projets devant être financés en 2015-2016 dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba pour les services en français 2013-2018.

Aux termes de cette entente à frais partagés, la contribution annuelle de 1,4 million de dollars du Manitoba (pour un total de 7 millions de dollars sur cinq ans) est égale par le Canada afin d'appuyer l'élaboration, la prestation et le développement de services gouvernementaux de qualité en français pour la communauté francophone du Manitoba, et de soutenir les initiatives à effets structurants qui visent à accroître sa vitalité. Voir : http://www.manitoba.ca/fls-slf/pdf/cmfls_2013-2018.fr.pdf.

Les frais engagés pour mettre en œuvre une vaste gamme d'initiatives dans plusieurs secteurs d'activités ont été partagés en parts égales entre la Province et le gouvernement fédéral. Voici quelques réalisations :

- Centres de la petite enfance et de la famille (550 000 \$ par année depuis 2013-2014);
- Activités et programmes municipaux bilingues (400 000 \$ par année);
- Santé en français (593 400 \$ par année).

En 2015-2016, le partenariat provincial regroupant Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur Manitoba, le Secrétariat aux affaires francophones et le Conseil des Arts du Manitoba s'est poursuivi. Il a permis au Manitoba d'obtenir des fonds de contrepartie du ministère du Patrimoine canadien pour la mise en œuvre de la deuxième année du programme triennal « Appartenances et rapprochements culturels par les arts – ARCA ». L'accord de financement prévoit une contribution de 150 000 \$ du Manitoba et du Canada respectivement, pour un total de 300 000 \$ échelonné sur trois exercices financiers (2014-2015 à 2016-2017).

Manitoba–Nouveau-Brunswick et Manitoba–Québec

En 2015-2016, le premier ministre du Manitoba et ministre responsable des Affaires francophones et le ministre du Québec responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne ont renouvelé l'*Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Manitoba en matière de francophonie*. Ils ont aussi signé une *Déclaration portant sur la francophonie canadienne*, qui reconnaît le rôle clé qu'ont joué les Francophones dans la fondation et la construction du Canada que nous connaissons aujourd'hui. Le nouvel accord de coopération, qui vise à soutenir l'essor de la communauté francophone, repose sur une relation à long terme entre les deux provinces et traduit leur volonté de travailler ensemble dans des domaines comme la culture, le développement économique, l'éducation, l'immigration et la jeunesse.

Le Secrétariat aux affaires francophones a négocié, pour le Manitoba, les projets à financer en 2015-2016 en vertu de l'Accord Manitoba-Québec et du Protocole d'entente Manitoba/Nouveau-Brunswick sur la coopération interprovinciale.



Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre du Québec responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne – Renouvellement de l'Accord de coopération Manitoba-Québec, le 18 janvier 2016

La contribution totale du Manitoba à six projets Manitoba–Québec et à cinq projets Manitoba–Nouveau-Brunswick s’est élevée à 25 000 \$ et à 20 000 \$ respectivement avec un jumelage de contrepartie. Ces fonds ont permis aux organismes suivants de profiter d’échanges, de mentorat, de formation et de partage des connaissances spécialisées : Association culturelle franco-manitobaine; Centre culturel franco-manitobain; Conseil jeunesse provincial; Festival des Vidéastes du Manitoba; Fondation Québec Cinéma (en partenariat avec Cinémental); La radio communautaire du Manitoba; Réseau des grands espaces; et Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba.

Manitoba–Basse-Normandie (France)

En collaboration avec le bureau des Relations fédérales-provinciales, le Secrétariat aux affaires

francophones a participé à la mise en œuvre de l’*Accord de coopération décentralisée entre le gouvernement du Manitoba, Canada et la Région Basse-Normandie, France* signé en octobre 2012. Le protocole d’entente soutient les partenariats commerciaux et économiques entre les deux administrations, et ceux dans d’autres secteurs comme l’éducation, la culture et les droits de la personne.

En juin 2014, le Manitoba et la Normandie ont également signé une entente sur la mobilité des jeunes et ont dès lors poursuivi les efforts pour étendre le partenariat existant. En 2015-2016, le Manitoba a accueilli trois jeunes de la Normandie pour des stages de six à douze mois dans des organismes sans but lucratif (Musée canadien pour les droits de la personne, Freeze Frame and On Screen Manitoba).

Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award

Le *Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award* est une initiative conjointe de la Société franco-manitobaine (SFM), du Réseau fédéral des langues officielles du Manitoba, du Secrétariat aux affaires francophones du Manitoba et de l’Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM). Le Prix est remis tous les deux ans.

Lancé officiellement en mars 2005, le Prix vise à reconnaître un membre du personnel ou un groupe d’employés œuvrant au sein du secteur public ou parapublic fédéral, provincial ou municipal et s’étant distingué au service de la Francophonie au Manitoba.

L’appel de mises en candidature, habituellement lancé en mars dans le cadre des *Rendez-vous de la Francophonie*, a été reporté à mai en raison des restrictions imposées aux publications gouvernementales en période électorale.

Le grand public et les employés du secteur public à l’échelle fédérale, provinciale et municipale sont invités à soumettre des candidatures avant le 31 janvier 2017 inclusivement. Des renseignements supplémentaires sont fournis en ligne au site Web www.prixronaldduhamelaward.mb.ca.



« Triade »

Le *Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award* est représenté par la sculpture Triade.

Aperçu de la capacité bilingue



Aperçu de la capacité bilingue

Les instances administratives assujetties à la Politique sur les services en langue française du gouvernement du Manitoba fournissent des services en français selon le principe de l'offre active. Afin d'assurer la prestation de services en français, ces instances administratives ont désigné certains postes comme bilingues et ont examiné leur capacité bilingue lors de l'élaboration de leur plan stratégique sur les services en français.

En 2015-2016, il y avait 1 169,1 fonctionnaires dans les ministères et les sociétés d'État qui pouvaient fournir des services en français. Cela représente une augmentation de 27,9 % (ou de 255,3 postes) par rapport à 2010-2011, l'exercice de référence. La compilation de statistiques relatives à la capacité bilingue totale des unités administratives, et non seulement aux postes désignés bilingues, a commencé lors de cet exercice. Il est important de souligner que 569,1 des 708,1 postes désignés bilingues (80,4 %) étaient occupés par des titulaires bilingues.

Le Secrétariat aux affaires francophones travaille en étroite collaboration avec les instances administratives afin de faire en sorte que l'offre active demeure un élément essentiel de la prestation des services. En 2015-2016, la capacité bilingue a légèrement augmenté : il y avait 49 postes de plus que lors de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable en partie aux initiatives continues entreprises par la majorité des instances administratives, qui ont effectué un recensement des employés afin de mieux identifier les fonctionnaires bilingues qui ont des postes non désignés bilingues et qui sont prêts à participer à la prestation de services en français. Plusieurs instances ont établi une liste de référence de ces employés bilingues en vue d'aider à réduire et, si possible, à éliminer la période d'attente pour les demandes de services en français.

Dans plusieurs instances, on indique que le recrutement et la rétention d'employés bilingues représentent des défis continus, surtout en ce qui concerne les postes spécialisés. Il est important de noter qu'en 2015-2016, le ministère de la Justice du Manitoba a augmenté de 17 le nombre de ses postes désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues, ce qui a réduit de 70 % le nombre de postes désignés qui étaient vacants et de 80 % le nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires non bilingues. De plus, le ministère de la Justice considère les compétences linguistiques en français comme un atout pour tous les postes.

Le Secrétariat surveille aussi les changements de la capacité bilingue des conseils et des commissions dont les membres sont nommés par la Province afin de faire en sorte qu'ils comprennent suffisamment de membres bilingues pour bien servir la communauté francophone. Par exemple, la Commission municipale et la Commission du travail du Manitoba comprennent assez de membres bilingues pour être en mesure de tenir des audiences en français si nécessaire.

Un aperçu de la capacité bilingue ne serait pas complet sans l'inclusion des quatre offices régionaux de la santé (ORS) du Manitoba qui sont désignés bilingues : l'Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est, Santé de Prairie Mountain, Southern Health-Santé Sud et l'Office régional de la santé de Winnipeg. En 2015-2016, la capacité bilingue totale de ces quatre ORS était d'environ 1 423. Il y avait environ 1 490 postes désignés bilingues, et 823 de ceux-ci (55,2 %) étaient occupés par des titulaires bilingues. Les titulaires n'occupent toutefois pas tous des postes équivalents temps plein.

Statistiques sur la capacité bilingue en 2015-2016

Instances administratives	Nombre de postes désignés bilingues	Nombre de postes non désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	Nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires non bilingues	Nombre de postes désignés bilingues vacants	Nombre de postes non désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	Capacité bilingue totale (titulaires bilingues occupant des postes désignés et non désignés bilingues)
MINISTÈRES						
Administrations municipales ³	18	9	7	2	5	14
Affaires autochtones et du Nord	0	0	0	0	2	2
Affaires multiculturelles et Alphabétisation	0	0	0	0	1	1
Agriculture, Alimentation et Développement rural	14	2	9	3	13	15
Commission de la fonction publique	10	6	4	0	18	24
Conservation et Gestion des ressources hydriques	10	6	2	2	25	31
Éducation et Enseignement supérieur	90	77	6	7	36	113
Emploi et Économie	13	10	0	3	10	20
Enfants et Perspectives pour la jeunesse	7,5	7,5	0	0	1	8,5
Finances	37,6	24,6	12	1	73	97,6
Secrétariat aux affaires francophones ¹	17	15	0	2	0	15
Infrastructure et Transports	2	1	0	1	8	9
Justice	66	61	2	3	100	161
Logement et Développement communautaire	3	3	0	0	11	14
Ressources minières	4	1	1	2	4	5
Santé, Vie saine et Aînés	13	7	6	0	Aucune donnée fournie	7
Services à la famille	72	57	13	2	55	112
Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur	52	42	1	9	31	73
Travail et Immigration ²	9	6	1	2	16	22
SOUS-TOTAL	438,1	335,1	64	39	409	744,1

¹ Les postes désignés comprennent les trois postes de spécialistes de l'information financés par le Secrétariat pour les Centres de services bilingues des régions d'Entre-les-Lacs, de la Rivière-Seine et de Saint-Boniface.

² Outre les postes désignés, ce ministère finance entièrement et continuellement un poste de spécialiste de l'information au Centre de services bilingue de la région de la Montagne.

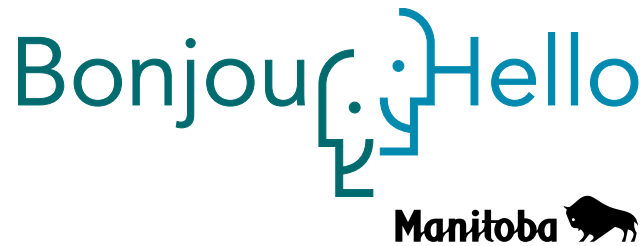
³ Outre les postes désignés bilingues, ce ministère a financé un poste de navigateur dans le Centre de services bilingues de la région d'Entre-les-Lacs.

Statistiques sur la capacité bilingue en 2015-2016

Instances administratives	Nombre de postes désignés bilingues	Nombre de postes non désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	Nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires non bilingues	Nombre de postes désignés bilingues vacants	Nombre de postes non désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	Capacité bilingue totale (titulaires bilingues occupant des postes désignés et non désignés bilingues)
SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ORGANISMES EXTRA-MINISTÉRIELS ET BUREAUX DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE						
Commission des accidents du travail	5	3	2	0	12	15
Conseil des Arts du Manitoba	1	1	0	0	2	3
Élections Manitoba	1	1	0	0	0	1
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances	5	4	1	0	16	20
Hydro-Manitoba	27	22	0	5	Aucune donnée fournie	22
Ombudsman du Manitoba	2	1	1	0	6	7
Régie des alcools et des jeux du Manitoba	0	0	0	0	8	8
Société d'assurance publique du Manitoba	90	72	15	3	53	125
Société des services agricoles du Manitoba	5	5	0	0	0	5
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	2	2	0	0	4	6
Société manitobaine des alcools et des loteries	130	121	9	0	90	211
Voyage Manitoba	2	2	0	0	Aucune donnée fournie	2
SOUS-TOTAL	270	234	28	8	191	425
TOTAL	708,1	569,1	92	47	600	1169,1

Annexe I – Énoncé de politique





Politique sur les services en langue française – mars 1999

La Politique sur les services en langue française du gouvernement du Manitoba reconnaît le fait que la population francophone du Manitoba constitue un élément de l'une des caractéristiques fondamentales du Canada. Cette politique a pour but de permettre aux Manitobains et Manitobaines d'expression française et aux établissements qui les servent de bénéficier de services gouvernementaux comparables dans la langue des lois du Manitoba.

Dans la mesure du possible, le gouvernement du Manitoba offre ses services dans les deux langues officielles dans les régions désignées où la population d'expression française est concentrée. Les régions désignées figurent sur la carte ci-jointe.

Les instances administratives visées par cette politique tiennent compte des objectifs de cette politique et des répercussions possibles sur la population francophone lorsqu'elles planifient et exécutent des réorganisations et des réformes administratives ou législatives, y compris la réorganisation des frontières.

Les services en langue française sont offerts dans des centres de services entièrement bilingues situés dans les régions désignées. Ils sont également offerts, après autorisation ou détermination du ministre responsable des Affaires francophones, dans des centres de services partiellement bilingues où le nombre de postes et d'employés désignés bilingues est suffisant pour garantir la prestation efficace de tels services.

Les instances administratives visées par cette politique offrent des services en langue française de façon active. Le concept de l'offre active signifie

que les services en français, qu'ils soient fournis oralement, par écrit ou par voie électronique, sont manifestes, facilement disponibles et accessibles au grand public, et de qualité comparable à ceux qui sont offerts en anglais.

Toute la correspondance adressée à des particuliers ou à des groupes est rédigée dans la langue officielle que préfère le destinataire.

Sauf indication contraire de la part du ministre responsable des Affaires francophones, tous les formulaires, les pièces d'identité et les certificats destinés au grand public sont bilingues.

Tous les documents d'information (écrits, audiovisuels ou électroniques) à l'intention du grand public sont produits dans un format bilingue, à moins qu'il soit souhaitable, en raison de contraintes de coût et de diffusion, de produire des versions anglaises et françaises. L'équivalent français peut être la version figurant sur le site Internet de l'instance administrative, dans les circonstances précisées par le ministre responsable des Affaires francophones. Les versions anglaises et françaises sont publiées en même temps.

Sauf indication contraire de la part du ministre responsable des Affaires francophones, les sites Web fournissent des renseignements et facilitent les échanges avec le public dans les deux langues officielles.

Sauf indication contraire de la part du ministre responsable des Affaires francophones, les affiches et les avis au public se trouvant dans des régions désignées et dans des centres de services bilingues sont rédigés dans les deux langues officielles.

L'existence des services en français est rendue manifeste à l'aide de panneaux et de messages d'accueil appropriés.

Les campagnes d'information du public en anglais sont également produites en français, sous réserve des contraintes de coût et de diffusion.

Les instances administratives visées par la politique annoncent dans les médias français les postes vacants pour lesquels la connaissance du français est obligatoire ou préférable.

Sauf indication contraire de la part du ministre responsable des Affaires francophones, seuls des employés bilingues sont engagés dans les centres de services bilingues et dans les postes désignés bilingues jusqu'à ce que les exigences en matière de personnel bilingue soient respectées.

Lorsque le personnel d'un centre de services bilingues est entièrement bilingue, l'instance administrative encourage l'usage du français comme langue de travail.

Au moment de nommer quelqu'un à un conseil, à une commission, à un organisme, etc., on tient compte de la politique linguistique du gouvernement et du droit de tout Manitobain et de toute Manitobaine de comparaître devant un tribunal quasi judiciaire dans la langue officielle de son choix.

Les instances administratives suivantes sont visées par cette politique et elles la mettent en œuvre :

- Tous les ministères, ainsi que les commissions, conseils, corporations et organismes de service spécial qui relèvent d'eux;
- Les sociétés de la Couronne et d'autres organismes ministériels;

- Les bureaux de l'Assemblée législative ainsi que les organismes quasi judiciaires soumis aux dispositions de l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*;

- Les services publics réglementés par la Régie des services publics et servant des régions désignées;

- Les organismes désignés qui dispensent des services de santé et des services sociaux ainsi que les Offices régionaux de la santé qui sont désignés;

- D'autres instances, comme peut l'indiquer le ministre responsable des Affaires francophones.

Le Secrétariat aux affaires francophones, dont le mandat s'applique à toutes les instances administratives visées par la politique, est chargé de guider et de surveiller la mise en œuvre de cette politique. Dans l'exercice de son mandat, il voit à la mise en œuvre de la politique, et la facilite, de façon que le concept de l'offre active de services soit respecté, et il formule des recommandations à cet effet.

Le ministre responsable des Affaires francophones peut ordonner aux instances administratives visées par cette politique de prendre certaines mesures pour mieux respecter les objectifs de la politique.

Dans un souci de responsabilité publique, le Secrétariat aux affaires francophones publie un rapport annuel détaillant les résultats de la mise en œuvre de cette politique par les instances administratives visées. Le rapport annuel est établi en collaboration avec ces instances administratives.

N.B. : La politique a été adoptée en 1989 et révisée en 1999.

Secrétariat aux affaires francophones

Palais législatif, bureau 46
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

☎ 204 945-4915

📠 204 948-2015

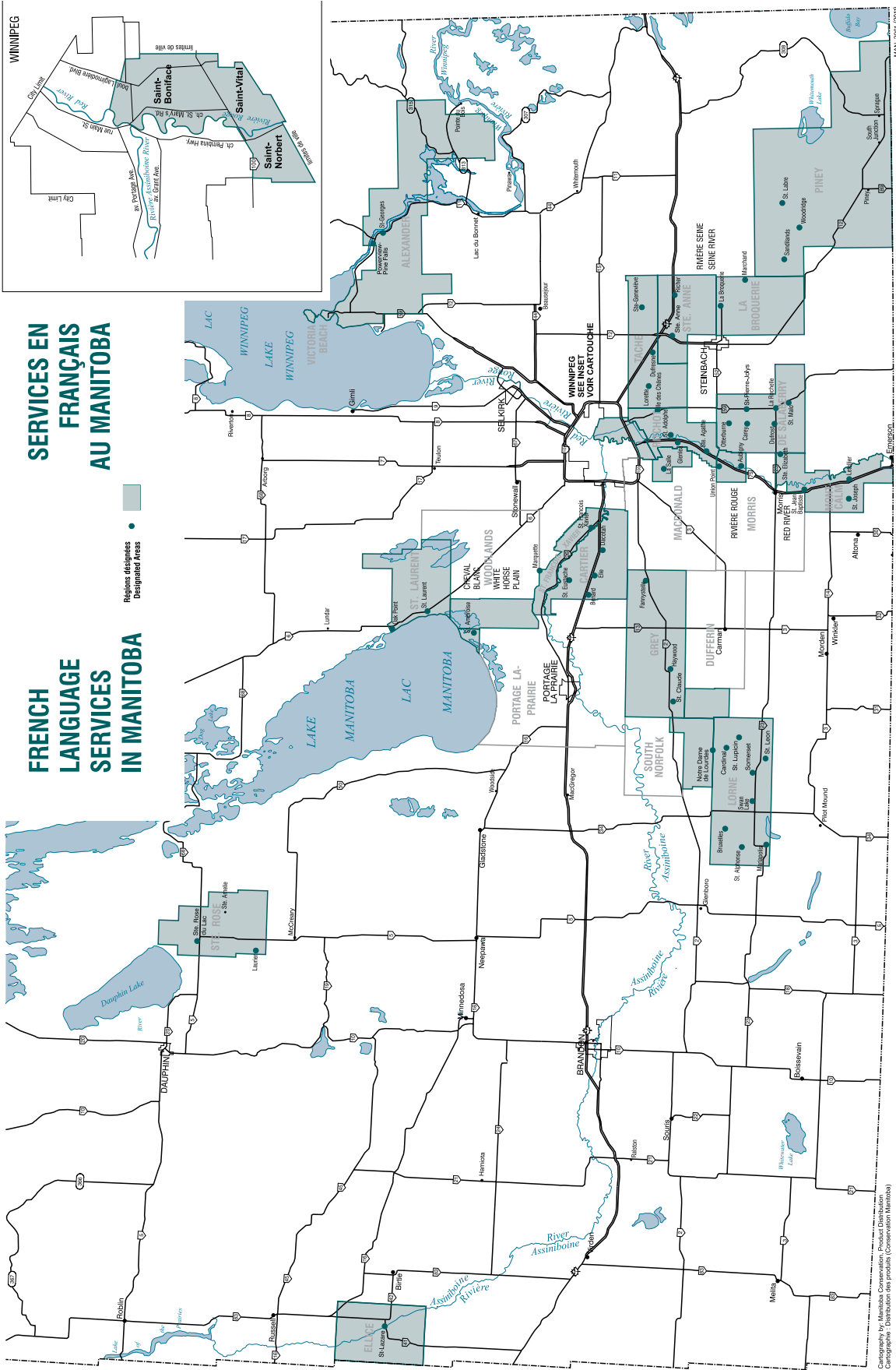
www.manitoba.ca/fls-slf

www.csbsc.mb.ca

FRENCH LANGUAGE SERVICES IN MANITOBA

SERVICES EN FRANÇAIS AU MANITOBA

Regions désignées
Designated Areas



Cartographie by Manitoba Conservation; Product Distribution
Cartographie: Distribution des produits (Conservation Manitoba)